



Avocat corrompu et affaire aux Prud hommes

Par **ChEmD**, le **14/02/2016** à **10:33**

Bonjour,

Mon avocat m'a fait faux bond, il a simplement oublié de lancer la procédure aux prud'hommes, malgré un contrat signé et une avance sur honoraires de 1000 euros

Ai-je un recours juridique ? si oui quelle juridiction ...

Puis-je le faire condamner et demander des dommages et intérêts

Puis-je l'empêché d'exercer ?

Ou dois-je pour des raisons pratique faire justice moi même et lui couper la langue

merci pour votre aide

Par **cash57**, le **14/02/2016** à **17:11**

si c'est 1 avocat "verreux" c'est pas la langue qu'il faut que tu lui coupes mais les c..... !!!

Par **ChEmD**, le **14/02/2016** à **18:26**

J'aurai du mal, elle n'en a pas au sens propre comme au sens figuré

Erratum: il faut lire faux bond, bien sûr

Par **P.M.**, le **14/02/2016** à **21:39**

Bonjour,

Si le délai de prescription est dépassé, vous pourriez déjà exposer les faits au Bâtonnier de l'ordre et ensuite exercer un recours judiciaire sinon cela devrait pouvoir se régulariser...

Le souvenir de ce que vous lui auriez coupé(e) en plus d'entraîner une procédure pénale entrainerait contre vous une condamnation financière et ne constituerait donc pour vous aucune réparation d'un préjudice éventuel...

Par **ChEmD**, le **15/02/2016** à **06:39**

Bonjour,

Merci pour vos réponses

J'ai une suggestion à vous faire à propos du site

Il faudrait rajouter une rubrique "attribuer une note à votre avocat"

Cela se fait déjà pour les médecins visiblement

Et au moins cela permettrait de mettre hors circuit tous les mauvais avocats, verveux etc

Je pense que lorsqu'on est dans la toumente on a pas besoin de se faire enfoncé la tête d'avantage

Et en complément pourquoi pas un mur des cons (trombino des incompetents), avec leur photo en couleur avec un petit résumé du litige

A propos de mon avocate, lui couper la langue l'obligerait à signer ses plédoyés (parlez en langue des signes)

Par **ChEmD**, le **15/02/2016** à **06:44**

A défaut de ne faire signer que des contrats ...

Par **P.M.**, le **15/02/2016** à **09:38**

Bonjour,

Il n'y a rien de mieux pour obtenir un procès à chaque fois et en plus ce n'est pas la destination d'un forum juridique car nous ne sommes pas dans un cadre identique à le télé réalité ou aux crochets de chansons mais je ne suis pas l'Administrateur du forum...

Donc apparemment, ce n'était pas de conseils ou de Justice dont vous aviez besoin mais de vous soulager violemment sachant que nous n'avons pas la version contradictoire...

Par **ChEmD**, le **15/02/2016** à **11:14**

Bonjour,

NON Maître pmtedforum, je cherche réellement un moyen de corriger mon préjudice

Et vous remercie pour vos conseils, mais exposer les faits au Bâtonnier sert il vraiment à quelque chose ?

J'ai un gros doute, je vous invite à lire sur le net des remarques laissées par d'autres

internauts sur ce sujet ...

En outre à propos du fait de me "soulager violemment", il ne faut pas exagérer, ce n'est pas un lynchage médiatique car je n'ai pas cité le nom de mon avocate

Et à propos d'autant que 'nous n'avons pas la version contradictoire'; vous croyez vraiment que je n'ai que cela à faire de relater sur un forum des propos sur un procès aux prud'hommes qui n'a pas eu lieu alors que le dossier avait un vrai potentiel et que depuis mon ex société a été vendue et cela juste pour me soulager !!!

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, d'autant que vous avez eu la gentillesse de répondre à ma question

Mais nous n'avons vraiment pas le même sens de l'humour et encore moins subi le même type de préjudice sinon vous comprendriez mieux mes propos

En résumé, je pense qu'on devrait pouvoir faire des "class action" contre un avocat

Par **P.M.**, le **15/02/2016** à **13:14**

Je ne sais pas pourquoi vous m'appellez "Maître"...

C'est la démarche normale d'exposer un différend avec un avocat au Bâtonnier et si je connais les remarques de certains internautes lorsque cela n'aboutit pas je me permets de penser que ceux qui ont obtenu que celui-ci intervienne ne viennent pas le relater...

Vous soulager violemment serait surtout d'agresser la personne moins violemment d'exaucer votre souhait que vous puissiez sur un forum noter l'avocate bien entendu en citant son nom...

Je ne vois pas l'importance que l'ancienne société ait été vendue pour engager une procédure prud'homale si la prescription n'est pas atteinte et même si pendant tout ce temps vous ne vous êtes pas aperçu que vous n'étiez pas convoqué mais cela n'a rien à voir avec un quelconque soulagement de votre part de venir exposer votre problème puisque j'ai tenté de vous répondre et que je le fais encore mais c'est un réflexe qu'avant qu'une sentence soit exécutée, la vôtre, il faille entendre la version adverse contradictoire, c'est pour moi un principe de Justice...

Vous semblez aussi bien renseigné sur ma vie pour pouvoir affirmer que je n'aurais jamais subi de préjudice...

Je ne vois pas la nécessité en l'occurrence d'une action de groupe pour obtenir la réparation de votre préjudice personnel mais c'est peut-être notre différence, c'est que quand j'en subis un, je n'attends pas que d'autres soient dans la même situation que moi pour m'entraîner dans leur mouvement...

Le sens de l'humour que j'ai peut-être autant que vous si vous aviez su le percevoir, il s'est exprimé de cette manière :

[citation]Le souvenir de ce que vous lui auriez coupé(e) en plus d'entraîner une procédure pénale entraînerait contre vous une condamnation financière et ne constituerai donc pour vous aucune réparation d'un préjudice éventuel...[/citation]

Par **ChEmD**, le **16/02/2016** à **08:51**

Bonjour,

Si vous n'etes pas Avocat, vous semblez très au courranr du droit et des procedures en particulier aux prud'hommes

A moins que vous faciez du rabattage pour le compte de ces derniers, afin que des abrutis comme moi dépensent leur argent et temps en dès procès et procedures qui n'aboutiront à rien

Je n'ai jamais été suiveur, puisque j'ai voulu entamé une procédure aux prud'homme

Noter son avocat permettra de denommer simplement le nombre de cas litigieux pour un même avocat et peser plus lourd car action collective dans un jugement

Un tribunal populaire ferait parfaitement l'affaire, après tout les prud'hommes est aussi un tribunal d'amateurs

Etre jugé par ses pères, laissez moi rire !, le corporatisme fait que ces messieurs, dames se soutiennent en eux, tout comme les médecins etc

Comme sentence, je propose une lapidation en place pubmique avec des galets, pour un avant goût de longue vacances

S'il vous plaît ne jouer pas les naïfs, et n'incitez les pauvres gens a se lancer dans des procedures avouées à l'echec par avance

Cdlit
ChEmD

Par **P.M.**, le **16/02/2016** à **10:36**

Bonjour,

Parce que essayer d'informer bénévolement sur les procédures prud'homales et avoir une certaine compétence que vous semblez vouloir me reconnaître serait faire du rabattage pour les avocats alors que ça peut éviter éventuellement des consultations payantes et des procès inutiles est une analyse qui vous appartient et que vous êtes libre d'avoir mais reste à savoir si elle est pertinente...

Vous avez voulu entamer une procédure prud'homale tout en regrettant apparemment de ne pas pouvoir le faire dans le cadre d'une action de groupe...

Nous voici arrivé à la révolution judiciaire ou les jugements devraient être rendus par un tribunal populaire sans doute sur la place publique avec sentence immédiate pouvant aller jusqu'à l'échafaud...

On peut être contre ce qui existe et pour tout ce qui n'existe mais ce n'est pas le lieu d'en discuter sur un forum juridique car ce n'est pas le café du commerce et je vous laisse donc à vos élucubrations mais je me demande alors l'objet de votre sujet puisque vos questions étaient :

[citation]Ai-je un recours juridique ? si oui quelle juridiction ...

Puis-je le faire condamné et lui demander les dommages et intérêts

Puis-je le faire indterdire d'exercer ?[/citation]

Mais comme vous ne voulez pas être un abruti qui dépense son argent et temps, en procès et procédures qui n'aboutiront à rien, donc la réponse que j'aurais dû vous faire pour me conformer à vos vœux que j'ignorais à ce moment-là est : il n'y a rien à faire passez votre chemin...

Ainsi, vous auriez pu crier au scandale...

Ce qui ne m'empêchera pas de répondre plus judicieusement à d'autres car il y a aussi des pauvres gens qui gagnent des procès intelligemment quand il ne sont pas naïfs au point de laisser faire leur avocat en se désintéressant de leur affaire sans en vouloir à la terre entière et aux institutions de leur Pays donc en croyant en sa Justice...

Par **Dalma**, le **16/02/2016** à **11:39**

ChEmD : vu la teneur de vos propos j'aurais tendance à croire que vous avez plus besoin d'un médecin que d'un avocat.

Par **P.M.**, le **16/02/2016** à **11:45**

Vous devez être médecin peut-être même corrompu pour m'encourager à consulter vos confrères à moins que vous ayez l'habitude de consulter les psychiatres en raison de vos nombreux troubles...

Par **ChEmD**, le **16/02/2016** à **20:47**

Bonsoir,

Je vois qu'on se lâche, un peu de tenue messieurs/dames à la robe noir !!!

Cdl't

Par **miyako**, le **17/02/2016** à **09:46**

Bonjour,

Le paysage judiciaire français est suffisamment sombre, sans rajouter au noir de la robe de nos avocats ou de nos magistrats nos états d'âmes. Tout ce petit monde fait sa cuisine ensemble et cela ne sent pas très bon dans nos prétoires de France et de Navarre. Les dindons de la farce, ce sont les plaideurs et justiciables que nous sommes.

1/un avocat a une obligation de conseil

ce qui veut dire qu'il doit bien conseiller et informer son client sur ses droits et devoirs, la procédure et le dossier en cours.

2/le fait d'avoir accepté de défendre un client, implique l'obligation de faire.

C'est à dire d'introduire l'affaire devant la juridiction compétente et ce dans les meilleurs délais. Ensuite, de répondre aux différentes convocations des magistrats

(audiences,auditions) .De transmettre les pièces demandées et ce dans un délais raisonnable ou celui imparti par la loi.

3/En acceptant de défendre une affaire,l'avocat signe un contrat,même verbal;et même sans convention d'honoraire.Il doit respecter le contrat;en échange son client lui verse des honoraires et lui fournit les pièces nécessaires.Le versement d'une avance constitue une preuve de commencement du contrat et de l'engagement.

En cas de manquement à l'un de ces engagements ,il faut d'abord écrire une lettre de réclamation à l'avocat et lui signaler que ce manquement peut constituer un motif de rupture des engagements pris et un éventuel recours auprès du bâtonnier.Si pas de réponse,exiger le remboursement de l'acompte et changer d'avocat.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **17/02/2016 à 13:36**

Bonjour,

C'est inimaginable dans un état de Droit de prétendre qu'avocats et magistrats font leur cuisine ensemble et cela à mon avis discrédite et disqualifie complètement son auteur...

Par ailleurs, il serait étonnant que le Bâtonnier ne réponde pas mais si le désaccord persiste, il convient de porter l'affaire en Justice qui est beaucoup plus indépendante que l'on le prétend d'une manière diffamatoire et méprisable...

Par **miyako**, le **17/02/2016 à 20:57**

bonsoir,

la cuisine ce sont les procédures que les pauvres plaideurs ignorent et dont certains avocats usent d'une façon abusive sans l'expliquer à leurs clients.j'en veux pour preuve les nombreuses condamnations de la France devant ,la CJE,la CEDH et l'OIT pour procédures abusives portant atteinte aux intérêts des plaideurs (procès trop long).L'Etat de droit doit permettre à tous l'accès à une justice équitable et impartiale (droit de l'homme de 1948 des nations unies-principes fondamentaux des droits de l'UE).Il est du devoir d'un magistrat ,quand cela est nécessaire,de faire remarquer à un avocat qu'il abuse de la procédure .Je l'ai rarement entendu .

Quant on voit ce qui se passe dans certains TGI et CPH ;le manque de moyen n'explique pas tout et je ne peux pas excuser certaines attitudes choquantes de juges disant publiquement en pleine audience se moquer des délais de procédure (Paris et Bobigny notamment) .

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **17/02/2016 à 21:25**

Mais généraliser est tout à fait abusif et les Magistrats ne sont pas responsables de pratiques de certains avocats...

Tenir les Magistrats responsables que la Justice manque de moyens et que l'Etat français est

régulièrement condamné parce que les procédures sont trop longues est d'un ridicule que je ne qualifierais pas...

Ce serait comme de prétendre que tous les "responsables" RH sont à la solde des patrons, qu'ils sont tous véreux et qu'ils ne pensent qu'à voler les salariés...

Vous utilisez maintenant des termes plus modérés en parlant de "certains" après avoir généralisé d'une manière complètement irresponsable comme trop souvent...

En plus, ce n'est certainement pas en prétendant sur un forum juridique que vous aiderez les plaideurs :

[citation]Tout ce petit monde fait sa cuisine ensemble et cela ne sent pas très bon dans nos prétoires de France et de Navarre[/citation]

Mais il faudrait que vous soyez compétent pour leur donner de meilleurs conseils pour leur éviter certains écueils contrairement à ce que vous faites régulièrement...

Par **ChEmD**, le **20/02/2016 à 14:00**

Bonjour,

Enfin quelqu'un qui a un propos sensé, merci à miyako

Je partage totalement son point de vue

Je propose à l'administrateur de ce site de me rejoindre afin de créer un nouveau site dans lequel on pourra noter nos très chers avocats

PS : Le mien a depuis quitté le cabinet où elle travaillait, c'est un pigeon voyageur, (elle prend surtout ses clients pour des pigeons); elle est aussi multi-tâches (Prof de TD dans une FAC de la région Parisienne)

Moi je dirai tâche tout court !!!

Par **P.M.**, le **20/02/2016 à 14:25**

Bonjour,

Des propos diffamatoires qui deviennent sensés, ce n'est pas étonnant tous les autres sont criticables sauf eux...

Toujours attendre des autres, pas assez grand pour agir tout seul...

Mais à quoi ça servirait de les noter puisque tous pourris soi-disant...

"Le mien" devait être un travesti puisque c'est tantôt un homme tantôt une femme...

Par **ChEmD**, le **20/02/2016 à 19:10**

Bonsoir,

"propos diffamatoires qui deviennent sensés", merci d'enlever vos oeillères afin de regarder le monde juridique tel qu'il est

"Mais à quoi ça servirait de les noter ...", pour les mettre dans le droit chemin, et éliminer les

pourris comme vous dites

"Le mien" devait être un travesti puisque c'est tantôt un homme tantôt une femme..." Le masculin l'emporte sur le féminin lorsqu'on parle d'un avocat en général (Le mien) , mais elle lorsqu'il sagit de très chère avocate

Erratum :
dans les messages prec il fallait lire
Tenue, ses pairs,lynchage, etc

NB : Vous pouvez cher monsieur l'administrateur ajouter un correcteur orthographique c'est pas compliqué et c'est gratuit

Pour la compréhension syntaxique, il faudra prendre des cours particulier ou changer de métier

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **19:57**

J'espère que vous allez suivre le conseil de votre nouvel ami qui vous a dit tout autre chose :
[citation]En cas de manquement à l'un de ces engagements ,il faut d'abord écrire une lettre de réclamation à l'avocat et lui signaler que ce manquement peut constituer un motif de rupture des engagements pris et un éventuel recours auprès du bâtonnier.[/citation]

A moins que ce soit vous qui ayez des oeillères mais vous allez révolutionner tout cela en traçant le droit chemin sans doute pour vous venger de votre scolarité où vous étiez noté, comme si on avait besoin de vous car ce searait bien sûr un jugement plus sûr et objectif que vous pourriez formuler sans aucune voie de recours...

Vous devriez réviser votre grammaire pour ne pas mériter à nouveau de mauvaises notes car "Le mien a depuis quitté le cabinet où elle travaillait" n'a jamais été correct comme formulation puisque déjà ce n'est pas une généralité mais moi je me garderais de vous noter et en plus ce ne serait pas définitif puisque vous rectifiez certaines de vos erreurs précédentes comme quoi tout le monde peut s'améliorer...

Mais bien sûr quand vous faites des fautes c'est de la faute de l'administrateur avec un grand sens de la responsabilité personnelle...

Si je devais prendre des cours particuliers ce ne serait pas par vous qui déjà écriviez :

[citation]Puis-je le faire condamné et lui demander les dommages et intérêts

Puis-je le faire indterdire d'exercer ?[/citation]

Par **ChEmD**, le **20/02/2016** à **23:21**

Bonsoir,

Mais comme visiblement vous êtes très intelligent, vous avez sans doute corrigé par vous même :-)

Cependant j'ai effectué qqles corrections pour ne pas vous frustrer maître :-)

A défaut de cours d'orthographe, je peux vous donner des cours d'intelligence artificielle, cela pourra toujours vous servir par la suite

Par **P.M.**, le **21/02/2016** à **10:57**

Bonjour,

Cela se voit tant que ça...

Ce n'est pas moi le frustré et l'insatisfait...

Je ne sais pas pourquoi vous m'appellez maître, vous vous croyez encore à l'école primaire et même dans la cour de récréation...

Mes connaissances en logiciels me suffisent et celles des machines ne m'intéressent pas mais je vois que tout est artificiel chez vous depuis l'intelligence...

Allez ! J'ai mieux à faire que de vous répondre...

Par **ChEmD**, le **21/02/2016** à **22:29**

Bonsoir,

Pitoyable, lementable, piteux, minable ...